

SERVICE AMENAGEMENT DE LA CITE

Secteur d'activité : Direction Générale

Affaire suivie par : P.Duflos

02 40 32 29 30

Direction/4_CFV_réunion.../CFV/compte.../CR_2019

PD/NG 2020.01

Objet : Commission Forme de la Ville du lundi 9 décembre 2019

Présents :

Elus de la Ville de Bouguenais : C. Malard, Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts - C. Landreau, Adjointe municipale déléguée à la Forme de la Ville - O. Cathala, Conseiller municipal - M.A Olivier, Conseillère municipal – B. Poiraudeau, Conseiller municipal.

Personnel de la Ville : Elus de Nantes Métropole : P. Duflos, Directeur Général Adjoint à l'Aménagement de la Cité

Personnel de Nantes Métropole : V. Bocéno

Participants Associations et professionnels : JC Bouteiller et M. Soyer, Les Roseaux de Port Lavigne - Y. Huiban, Ets Charier - JP Hervé, Aires – S. Nicot, Ets Suez, F. Musset, Port Autonome NSN

Membres de la Commission : J. André - D. Barret - M. Bigeard - R. Delfour - C. Deniaud - M. Girard - MC Lambert - B. Mahé - N. Meunier - JB Morisseau - M. Peroi - J.P Perrin – M. Petit

Excusés : M. Cote - G. Buisson - I. Piveteau - N. Vasseur - JM Lebot - C. Peraudeau

Thèmes présentés

- 1° Les objectifs stratégiques du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire
- 2° Le projet de valorisation de terres impactées
- 3° Le projet Loire à vélo

Madame LANDREAU introduit la séance et présente les intervenants du Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire (GPMNSN) et des Entreprises SUEZ et CHARIER.

1° Les objectifs stratégiques du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

Les Représentants du GPMNSN présentent les objectifs stratégiques du Port (Cf. document n°1) et apportent les précisions suivantes, en réponse aux questions posées par les participants :

- L'utilisation de la voie ferrée : le GPMNSN est partisan de l'utilisation de la ligne de chemin de fer existante et qui n'a pas pour vocation à être supprimée. C'est même un atout important du Port. Cependant, la présence de la ligne nécessite que des entreprises aient intérêt à l'utiliser. Or, pour diverses raisons, il n'y a pas, aujourd'hui, de demande de la part des entreprises.
- La notion de Port urbain : il s'agit d'y développer des activités de bureaux ayant un lien avec le transport maritime et/ou fluvial. Exemple : courtier.
- Dragage de la Loire : c'est aujourd'hui, contrairement aux règles en matière de compétence, le Port (et non l'Etat) qui effectue les travaux de dragage. Ils permettent un usage de la Loire pour tous les bateaux. Il ne faut cependant pas oublier que la longueur du trajet et les contraintes entre

l'embouchure de la Loire et Nantes sont des obstacles importants pour le développement du trafic fluvial.

- Franchissement de la Loire : les collectivités locales mènent une étude visant à créer un nouveau franchissement de la Loire, entre le pont de Cheviré et l'île de Nantes. Toutes les solutions possibles ont été mises sur la table. Le GPMNSN rappelle que la solution retenue devra permettre le passage des bateaux. La solution d'un tunnel est aujourd'hui celle qui permet au mieux de répondre à cette exigence du Port.
- Déplacement des salariés du Port : le prolongement du tramway entre île de Nantes et Rezé (Atout Sud) offrira une nouvelle alternative aux salariés. En outre, la possibilité d'une ligne type Chronobus empruntant la route de Pornic et les solutions de covoiturage permettront d'améliorer la desserte des salariés du Port.
- L'utilisation de la Loire par les entreprises du Port : le Port est propriétaire de la grande majorité des terrains de la zone de Cheviré. Afin de maîtriser l'usage du site et maintenir sa vocation, les parcelles ne sont jamais vendues mais louées sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) aux entreprises. Un système de bonus-malus appliqué aux loyers incite les entreprises à utiliser au maximum le transport fluvial. Même si par le passé, des autorisations ont été données à des entreprises qui n'ont pas de lien avec la Loire (ex : cabinet d'avocats), cette période est révolue.
- Eco port : la zone dédiée à l'éco port a été choisie en fonction, notamment, des contraintes du site, de l'existant (Port à bois) et de la taille des parcelles disponibles.
- Stockage des voitures sur le Port : le Port doit générer des recettes pour assurer, entre autres, les investissements sur la Loire et les équipements. En outre, les terrains du port sont régulièrement occupés de façon illégale (caravanes). Enfin, le Port souhaite éviter le développement de friches. Pour ces raisons, le GPMNSN loue régulièrement certains terrains disponibles à des entreprises pour des durées courtes, qui n'ont pas nécessairement un lien direct avec le trafic maritime et fluvial, en attendant des demandes d'occupation pérennes.

2° Projet Ecopole

Madame Landreau introduit le sujet et précise qu'en dehors du projet présenté par les Entreprises Suez et Charier, la Ville a été contactée récemment par l'entreprise Séché Environnement qui réfléchit à l'extension de la plateforme existant déjà sur le territoire. Le dossier n'étant pas constitué, il n'est pas possible de le présenter dans le cadre de la présente commission.

Un film explicatif et un diaporama (cf. document 2-3) sont projetés et exposés, puis les Représentants des Entreprises SUEZ et CHARIER répondent aux questions posées par la salle :

- *Qui fait quoi ?*

Il est rappelé que les projets de plateforme de recyclage des terres et de déchetterie artisanale ne sont pas des projets de la Métropole. C'est le GPMNSN qui est à l'origine du dossier et qui a établi la consultation des entreprises afin de créer sur le site du GPMNSN, les installations en question. Pour autant, les installations ont vocation à répondre en partie aux besoins de la Métropole dont le CHU en termes de réutilisation des matériaux de construction, des communes aux alentours de l'agglomération et des entreprises privées.

- *La procédure :*

Le dossier est soumis à l'enquête publique (du 5/12/19 au 11/01/20) Le projet était situé sur la commune de Nantes ; l'enquête publique se déroule en mairie de Nantes.

Le Conseil Municipal doit donner un avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. La programmation des Conseils Municipaux de Bouguenais ne permettrait pas de répondre dans les délais ; il a été décidé de soumettre le dossier au CM du 12 décembre 2019 car la Municipalité souhaite que ce projet soit examiné en

Conseil Municipal (si le Conseil Municipal ne se prononce pas, son avis est réputé favorable). Le dossier a été examiné ce jour (le 9 décembre 2019) par un groupe d'élus représentant toutes les tendances politiques ; il s'agit du GADIE (Groupe d'Analyse des Projets à Impacts Environnementaux).

Enfin, la présente Commission Forme de la Ville (CFV) prévoit d'abandonner la réflexion et de nourrir les observations émises lors du GADIE.

La procédure s'inscrit dans un calendrier très serré qui constitue une contrainte mais qui est indépendante de la volonté de la Municipalité.

Les autres villes concernées (Nantes, Rezé, St Herblain, Couëron ?) ont délibéré ou sont sur le point de le faire, sans avoir mis en place les mêmes temps d'examen et de concertation qu'à Bouguenais.

- *Le trafic routier :*

Les hypothèses de calcul de l'évolution du trafic routier liée au projet sont basées sur un report vers le trafic fluvial minimal. Il est prévu une augmentation du trafic routier de 2 %. Bien entendu, plus le trafic maritime (barging) se développera, plus le trafic routier diminuera.

Le développement du barging dépend avant tout du donneur d'ordre. Aujourd'hui, le coût du transport fluvial est supérieur au coût du transport par camion. A l'instar des autres villes de France qui créent le même type d'infrastructures, des réflexions collectives sont menées. Par exemples, pour Nantes, les marchés publics du futur CHU obligent les entreprises à présenter des solutions de barging.

La mise en œuvre de la ZAC Pirmil les Isles verra les mêmes principes s'appliquer. La démolition du garage Renault, sur le quai de la Loire (face au jardin extraordinaire) a permis d'expérimenter le transport fluvial, ce qui a permis de transporter les gravats du chantier par bateaux et non par camion (200 camions n'ont pas pris la route à cette occasion).

Les éventuelles difficultés de circulation que peut gérer la hausse de trafic à la sortie du Pont, doivent être appréhendées en prenant en compte les études menées sur la route de Pornic (cf. ci-dessus extension tramway, covoiturage, ligne type Chronobus).

Les propositions sont faites pour pallier les problèmes et notamment la répartition des accès sur les giratoires de la Loire et de la Pierre.

- *Les nuisances phoniques :*

Il est rappelé que, lors de la construction du broyeur à métaux sur le Port, de fortes craintes avaient été émises par la population. Or, après la mise en place du broyeur, aucun aspect vis-à-vis du bruit n'a été relevé.

La population est légitime à faire part de ses craintes et d'adopter une position de vigilance. L'expérience montre néanmoins que les choses peuvent aussi, bien se passer.

Le bruit principal généré par les installations, craint par les habitants de Port Lavigne, sont liés au concassage.

Le nombre de campagnes de concassage déclaré dans le dossier est supérieur aux intentions de l'entreprises.

Un dispositif type merlon est prévu dans le dossier. Une attention particulière sera apportée à cet aspect du dossier, à la fois en termes de protection (ex. haussement du merlon...) et en termes de communication (calendrier des « campagnes » de concasses à transmettre aux riverains).

La vitesse des camions sur le Port devra être strictement limitée à 50 km/h. Ces dispositifs réduisent le bruit des avertisseurs de marche arrière sur les engins amenés à être utilisés sur le site.

- *Les poussières :*

Il est prévu un système de brumisation afin de supprimer l'émission de poussières. En outre, un dispositif sera mis en place destiné à laver les roues des camions.

Les entreprises SUEZ et CHARIER sont disposées proposer des visites de sites existants afin de visualiser le fonctionnement d'installations existantes.

Elles précisent qu'à Rennes, à la demande des riverains, des adaptations des installations ont été mises en œuvre par les entreprises.

- *L'amiante, les dangers vis-à-vis de la santé :*

Le projet prévoyait une aire de stockage de grands sacs (big bag) d'amiante. Il s'agit, afin de réduire le nombre de camions amenés à transporter des sacs d'amiante de les stocker provisoirement sur le site de Cheviré puis de les acheminer dans des centres spécialisés.

Il n'y aura pas de manipulation sur place. Les sacs sont conditionnés conformément aux règles en vigueur. Le personnel est formé et habilité (à comparer aux déchetteries métropolitaines où l'on constate parfois la présence d'amiante dans les bennes à gravats). Les risques liés au feu sont jugés très faibles par les services préfectoraux.

Par ailleurs, tous les matériaux entrant et sortant seront répertoriés. La traçabilité et la transparence doivent être totales.

En dehors des contrôles internes effectués par l'entreprise, les installations seront vérifiées par les services de l'Etat (DREAL) de façon régulière mais également à l'occasion de contrôles inopinés.

Le site répondra aux normes en matière de rétention et de traitement des eaux de surface.

Le projet répondra aux conditions maximales (événement décennal et non centennal comme l'exige la réglementation).

NOTA : Est jointe au présent compte rendu copie de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2020 relative au projet Ecopole.

3° Loire à Vélo

Chrystèle Malard présente le projet Loire à Vélo, piloté par Nantes Métropole, qui a fait l'objet d'échanges avec le groupe vélo (document n°4).

Il est rappelé que la Loire à vélo passera au sud de la zone portuaire et sera en site protégé. Toutes les remarques émises lors de la sortie en vélo ont été prises en compte pour rendre le circuit le plus sécurisé.

Le planning des travaux sera mis à votre disposition très prochainement sur le site de la Ville.

A l'issue de la réunion, la dernière du mandat, Christine Landreau remercie chaleureusement l'ensemble des participants à la fois pour la qualité des échanges, le débat constructifs dans le respect des personnes.

Christine Landreau invite les membres de la Commission Forme de la Ville à partager le verre de l'amitié.

Les documents présentés sont disponibles sur le site internet de la ville :

<https://www.bouguenais.fr/fr/commissions-extra-municipales>